

(定訳)

陸戰ノ場合ニ於ケル中立國及
中立人ノ權利義務ニ關スル條
約(※)

明治四〇年一〇月一八日ヘীগで署名

明治四三年一月二六日効力發生

明治四四年一月六日批 准

明治四四年一月一三日批准書寄託

明治四五年一月一三日公布(条約第五号)

明治四五年二月一日効力發生

前 文

獨逸皇帝普魯西國皇帝陛下、亞米利加合衆國大統領、
亞爾然丁共和國大統領、奧地利國皇帝「ボヘシヤ」國
皇帝洪牙利國皇帝陛下、白耳義國皇帝陛下、「ボリヴ
ィア」共和國大統領、伯刺西爾合衆國大統領、勃爾牙
利國公殿下、智利共和國大統領、格倫比亞共和國大統
領、玖馬共和國臨時總督、丁抹國皇帝陛下、「ドミニカ」
共和國大統領、「エクアドル」共和國大統領、西班牙國
皇帝陛下、佛蘭西共和國大統領、大不列顛愛蘭聯合王

陸戰ノ場合ニ於ケル中立國及中立人ノ權利義務ニ關スル條約

CONVENTION

CONCERNANT

LES DROITS ET LES DEVOIRS
DES PUISSANCES ET DES
PERSONNES NEUTRES EN CAS
DE GUERRE SUR TERRE.

Signée à La Haye, le 18 octobre 1907.

Entrée en vigueur le 26 janvier 1910.

Ratifiée le 6 novembre 1911.

Ratification déposée le 13 décembre 1911.

Publiée le 13 janvier 1912.

Entrée en vigueur le 11 février 1912.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, ROI DE PRUS-
SE; LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE; LE PRÉ-
SIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE; SA MAJESTÉ L'EM-
PEREUR D'AUTRICHE, ROI DE BOHÈME ETC, ET ROI APOSTO-
LIQUE DE HONGRIE; SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES; LE
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE; LE PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL; SON ALTESSE
ROYALE LE PRINCE DE BULGARIE; LE PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DE CHILI; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
DE COLOMBIE; LE GOUVERNEUR PROVISOIRE DE LA RÉ-

國大不列顛海外領土皇帝印度皇帝陛下、希臘國皇帝陛下、「グアテマラ」共和國大統領、「ハイチ」共和國大統領、伊太利國皇帝陛下、日本國皇帝陛下、盧森堡國大公「ナッソー」公殿下、墨西哥合衆國大統領、「モンテネグロ」國公殿下、諾威國皇帝陛下、巴奈馬共和國大統領、「パラグエー」共和國大統領、和蘭國皇帝陛下、祕露共和國大統領、波斯國皇帝陛下、葡萄牙國及「アルガルヴ」皇帝陛下、羅馬尼亞國皇帝陛下、全露西亞國皇帝陛下、「サルヴァドル」共和國大統領、塞爾比亞國皇帝陛下、暹羅國皇帝陛下、瑞典國皇帝陛下、瑞西聯邦政府、土耳其國皇帝陛下、東「ウルグエー」共和國大統領、「ヴェネズエラ」合衆國大統領ハ陸戰ノ場合ニ於ケル中立國ノ權利義務ヲ一層明確ナラシメ且中立領土ニ避退シタル交戰者ノ地位ヲ規定セムコトヲ欲シ又交戰者トノ關係ニ於ケル中立人ノ地位ヲ其ノ全體ニ付テ規定スルコトハ之ヲ後日ニ期待シ茲ニ中立人ノ資格ヲ定ムコトヲ希望シ之カ爲條約ヲ締結スルニ決シ各左ノ全權委員ヲ任命セリ

PUBLIQUE DE CUBA; SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR; SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE; SA MAJESTÉ LE ROI DU ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, EMPEREUR DES INDES; SA MAJESTÉ LE ROI DES HELLENES; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUATÉMALA; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAVTI; SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE; SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON; SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC DE LUXEMBOURG, DUC DE NASSAU; LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS; SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE MONTÉNÉGRÓ; SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE PANAMA; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY; SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU; SA MAJESTÉ IMPÉRIALE LE SHAH DE PERSE; SA MAJESTÉ LE ROI DE TORTUGAL ET DES AIGARVES, ETC.; SA MAJESTÉ LE ROI DE ROUMANIE; SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SALVADOR; SA MAJESTÉ LE ROI DE SERBIE; SA MAJESTÉ LE ROI DE SIAM; SA MAJESTÉ LE ROI DE SUÈDE; LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE; SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES OTTOMANS; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY; LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS DE VÉNÉZUÉLA:

(条約・政治)

En vue de mieux préciser les droits et les devoirs des Puissances neutres en cas de guerre sur terre et de régler la situation des belligérants réfugiés en territoire neutre;

Désirant également définir la qualité de neutre en attendant qu'il soit possible de régler dans son ensemble la situation des particuliers neutres dans leurs rapports avec les belligérants;

Ont résolu de conclure une Convention à cet effet et ont, en conséquence, nommé pour Leurs Plénipotentiaires, savoir:

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, ROI DE PRUSSE:

Son Excellence le baron MARSCHALL DE BIBBERSTEIN,

Son ministre d'état, Son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Constantinople;

M. le dr. JOHANNES KRIEGE, Son envoyé en mission extraordinaire à la présente Conférence, Son conseiller intime de légation et juriconsulte au ministère Impérial des affaires étrangères, membre de la cour permanente d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:

Son Excellence M. JOSEPH H. CHOATE, ambassadeur extraordinaire;

Son Excellence M. HORACE PORTER, ambassadeur extra-

獨逸皇帝普魯西國皇帝陛下

國務大臣、土耳其國駐劄特命全權大使、男爵マルシャル、ド、ビーベルスタイン

本會議特派委員、「コンセイエー、アンチーム、ド、レガシオン」、帝國外務省法律顧問、常設仲裁裁判所裁判官、「ドクトル」ヨハンネス、クリーゲ

亞米利加合衆國大統領

特命大使ジョセフ、エッチ、チョート

特命大使ホレス、ポーター

陸戰ノ場合ニ於ケル中立國及中立人ノ權利義務ニ關スル條約

特命大使ユリアー、エム、ローズ

和蘭國駐劄特命全權公使デヴィッド、ジューン、ヒル

海軍少將、全權公使チャールス、エス、スペリー

陸軍少將、合衆國陸軍軍法會議長、全權公使ジョージ、ビー、デーヴィス

全權公使ウィリアム、アイ、ブカナン

亞爾然丁共和國大統領

前外務大臣、伊國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官ロケ、サエンツ、ペニヤ

前外務及教務大臣、下院議員、常設仲裁裁判所裁判官ルイス、エム、ドラゴ

前外務及教務大臣、常設仲裁裁判所裁判官カルロス、ロドリゲス、ラレタ

ordinaire;

Son Excellence M. URIAH M. ROSE, ambassadeur extraordinaire;

Son Excellence M. DAVID JAYNE HILL, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à La Haye;

M. CHARLES S. SPERRY, contre-amiral, ministre plénipotentiaire;

M. GEORGES B. DAVIS, général de brigade, chef de la justice militaire de l'armée fédérale, ministre plénipotentiaire;

M. WILLIAM I. BUCHANAN, ministre plénipotentiaire.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE:

Son Excellence M. ROQUE SAENZ PEÑA, ancien ministre des affaires étrangères, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Rome, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. LUIS M. DRAGO, ancien ministre des affaires étrangères et des cultes de la République, député national, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. CARLOS RODRIGUEZ LARRETA, ancien ministre des affaires étrangères et des cultes de la République, membre de la cour permanente d'arbitrage.

奥地利國皇帝「ボヘミア」國皇帝洪牙利國皇帝陛下

「コンセイエー、アンチーム」、特命全權大使ゲータン、メレー、ド、カポスメレー

希臘國駐劄特命全權公使、男爵シャル、ド、マッキオ

白耳義國皇帝陛下

國務大臣、代議院議員、佛國學士院會員、白耳義國學士院會員、羅馬尼亞國學士院會員、國際法學會名譽會員、常設仲裁裁判所裁判官、ヘルナール

國務大臣、前司法大臣、ジー、ウァン、デン、ヒューベル

和蘭國駐劄特命全權公使、羅馬尼亞國學士院會員、男爵ギョーム

「ボリヴィア」共和國大統領

外務大臣、常設仲裁裁判所裁判官シラウデオ、ピニラ

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'AUTRICHE, ROI DE BOHÈME, ETC., ET ROI APOSTOLIQUE DE HONGRIE:

Son Excellence M. GAËTAN MÉREY DE KAPOŠ-MÉRE, Son conseiller intime, Son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire;

Son Excellence M. le baron CHARLES DE MACCHIO, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Athènes.

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES:

Son Excellence M. BEERNAERT, Son ministre d'état, membre de la chambre des représentants, membre de l'institut de France et des académies Royales de Belgique et de Roumanie, membre d'honneur de l'institut de droit international, membre de la cour permanente d'arbitrage; Son Excellence M. J. VAN DEN HEUVEL, Son ministre d'état, ancien ministre de la justice;

Son Excellence M. le baron GUILLAUME, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye, membre de l'académie Royale de Roumanie.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE:

Son Excellence M. CLAUDIO PINILLA, ministre des affaires étrangères de la République, membre de la cour perma-

英國駐劄特命全權公使フェルナンド、エ、グマチャラ

伯刺西爾合衆國大統領

特命全權大使、常設仲裁裁判所裁判官ルイ、バルボサ

和蘭國駐劄特命全權公使エズアルド、エフ、ヘス、ドス、サントス、リスボア

勃爾牙利國公殿下

陸軍參謀少將、侍從將官ウルバン、ヴィナロン

大審院檢事總長イヴァン、カラシチェーロン

智利共和國大統領

英國駐劄特命全權公使ドミンゴ、ガナ

獨逸國駐劄特命全權公使アウグスト、マッテ

前陸軍大臣、前代議院議長、前亞爾然丁國駐劄特

nente d'arbitrage;

Son Excellence M. FERNANDO E. GUACHALLA, ministre plénipotentiaire à Londres.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL:

Son Excellence M. RUY BARBOSA, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. EDUARDO F. S. DOS SANTOS LISBÔA, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye.

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE BULGARIE:

M. VRBAN VINAROFF, général-major de l'état-major, Son général à la suite;

M. IVAN KARANDJULOFF, procureur-général de la cour de cassation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHILI:

Son Excellence M. DOMINGO GANA, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Londres;

Son Excellence M. AUGUSTO MATTE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Berlin;

Son Excellence M. CARLOS CONCHA, ancien ministre de la

命全權公使カルロス、コンチャ

格倫比亞共和國大統領

陸軍將官ホルヘ、ホルグイン

サンチアゴ、ペレス、トリアナ

佛國駐劄特命全權公使、陸軍將官マルセリアノ、

ヴァルガス

玖馬共和國臨時總督

「ハヴァナ」大學國際法教授、上院議員アントニオ、
サンチェス、デ、ブスタマンテ

米國駐劄特命全權公使コンザロ、デ、タヘサダ、
イ、アロステグイ

前「ハヴァナ」中學校長、上院議員マヌエル、サ
ンダイリー

丁抹國皇帝陛下

侍從、米國駐劄特命全權公使コンスタンテン、ブ
ロン

guerre, ancien président de la chambre des députés,
ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentia-
re à Buenos Aires.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE:

M. JORGE HOLGUIN, général;

M. SANTIAGO PÉREZ TRIANA;

Son Excellence M. MARCELLIANO VARGAS, général, en-
voyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la
République à Paris.

LE GOUVERNEUR PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE

DE CUBA:

M. ANTONIO SANCHEZ DE BUSTAMANTE, professeur
de droit international à l'université de la Havane, séna-
teur de la République;

Son Excellence M. GONZALO DE QUESADA Y AROSTEGUI,
envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la
République à Washington;

M. MANUEL SANGUILLY, ancien directeur de l'institut d'en-
seignement secondaire de la Havane, sénateur de la Ré-
publique.

SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK:

Son Excellence M. CONSTANTIN BRUN, Son chambellan,
Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à

海軍少將クリスチアン、フレデリック、シェール

侍從、外務省課長アクセル、ヴェデル

「ドミニカ」共和國大統領

前外務大臣、常設仲裁裁判所裁判官フランシスコ、ヘンリケス、イ、カルヴァハル

共和國専門學校長、常設仲裁裁判所裁判官アポリナル、デヘラ

「エクアドル」共和國大統領

佛國駐劄兼西班牙國駐劄特命全權公使 ヴィクトル、レンドン

代理公使 エンリケ、ドルン、イ、デ、アルスア

西班牙國皇帝陛下

上院議員、前外務大臣、英國駐劄特命全權大使ドブルヴェ、エル、デ、ヴィーリヤウルーチャ

和蘭國駐劄特命全權公使 ホセ、デ、ラ、リカ、イ、カ

Washington;

M. CHRISTIAN FREDERIK SCHELLER, contre-amiral;

M. AXEL VEDEL, Son chambellan, chef de section au ministère Royal des affaires étrangères.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE:

M. FRANCISCO HENRIQUEZ Y CARVAJAL, ancien secrétaire d'état au ministère des affaires étrangères de la République, membre de la cour permanente d'arbitrage;

M. APOLINAR TEJERA, recteur de l'institut professionnel de la République, membre de la cour permanente d'arbitrage;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR:

Son Excellence M. VICTOR RENDÓN, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Paris et à Madrid;

M. ENRIQUE DORN Y DE ALSÚA, chargé d'affaires.

SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE:

Son Excellence M. W. R. DE VILLA-URRUTIA, sénateur, ancien ministre des affaires étrangères, Son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Londres;

Son Excellence M. JOSÉ DE LA RICA Y CALVO, Son

ルヴォ

下院議員、伯爵ガブリエル、マウラ、イ、ガマ
ゾ、デ、モルテラ

佛蘭西共和國大統領

特命大使、上院議員、前内閣議長、前外務大臣、
常設仲裁裁判所裁判官レオン、ブールジョア

上院議員、一等全權公使、常設仲裁裁判所裁判
官、男爵デスツールネル、ド、コンスタン

巴里大學法科大學教授、名譽全權公使、外務省法
律顧問、佛國學士院會員、常設仲裁裁判所裁判官
ルイ、ルノー

和蘭國駐劄特命全權公使マルスラン、ペレ

大不列顛愛蘭聯合王國大不列顛海外領土皇帝印度皇
帝陛下

envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La
Haye;

M. GABRIEL MAURA Y GAMAZO, comte de la Mortera,
député aux Cortès.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE:

Son Excellence M. LÉON BOURGEOIS, ambassadeur extra-
ordinaire de la République, sénateur, ancien président
du conseil des ministres, ancien ministre des affaires
étrangères, membre de la cour permanente d'arbitrage;

M. le baron D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, sénateur,
ministre plénipotentiaire de première classe, membre de
la cour permanente d'arbitrage;

M. LOUIS RENAULT, professeur à la faculté de droit à
l'université de Paris, ministre plénipotentiaire honoraire,
jurisconsulte du ministère des affaires étrangères, mem-
bre de l'institut de France, membre de la cour permanente
d'arbitrage;

Son Excellence M. MARCELLIN PELLET, envoyé extraordi-
naire et ministre plénipotentiaire de la République Fran-
çaise à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DU ROYAUME-UNI DE GRANDE
BRETAGNE ET D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES
BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, EMPEREUR

樞密顧問官、特命大使、常設仲裁裁判所裁判官、
「サー」エドワード、フライ

樞密顧問官、常設仲裁裁判所裁判官、「サー」アー
ネスト、メーソン、サトウ

樞密顧問官、前國際法學會長、男爵ドーナルド、
シホームス、マツケー、レー

和蘭國駐劄特命全權公使、「サー」ヘンリー、ハ
ード

希臘國皇帝陛下

獨逸國駐劄特命全權公使クレオン、リツォ、ラン
ガ

雅典大學國際法教授、常設仲裁裁判所裁判官ジ
ールジエ、ストレイト

「グアテマラ」共和國大統領

和蘭國駐劄兼英國駐劄代理公使、常設仲裁裁判所

DES INDES:

Son Excellence the Right Honourable Sir EDWARD FRY, G.
C. B., membre du conseil privé, Son ambassadeur
extraordinaire, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence the Right Honourable Sir ERNEST MASON
SATOW, G. C. M. G., membre du conseil privé, membre
de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence the Right Honourable DONALD JAMES
MACKAY Baron REAY, G. C. S. I., G. C. I. E.,
membre du conseil privé, ancien président de l'institut
de droit international;

Son Excellence Sir HENRY HOWARD, K. C. M. G., C.
B., Son envoyé extraordinaire et ministre plénipoten-
tiaire à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DES HELLÈNES:

Son Excellence M. CLÉON RIZO RANGABÉ, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin;

M. GEORGES STREIT, professeur de droit international à
l'université d'Athènes, membre de la cour permanente
d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUATÉMA-
LA:

M. JOSÉ TIBILE MACHADO, chargé d'affaires de la Répu-

裁判官ホセ、チブレ、マチャド

獨逸國駐劄代理公使エンリケ、ゴメス、カリリヨ

「ハイチ」共和國大統領

佛國駐劄特命全權公使ジャン、ジヨセフ、ダルベ
マル

米國駐劄特命全權公使ジー、エヌ、レジェー

前國際公法教授、「ポルトープランス」組合辯護士
ピエール、ユデクール

伊太利國皇帝陛下

上院議員、佛國駐劄特命全權大使、常設仲裁裁判
所裁判官、伊國委員長、伯爵ジヨセフ、トルニエ
リ、ブルサチ、ヂ、ヴェルガノ

下院議員、外務次官、「コンマンドール」ギド、ホ
ンピリ

參事院議員、下院議員、前文部大臣、「コンマンド
ール」ギド、フジナト

blique à La Haye et à Londres, membre de la cour perma-
nente d'arbitrage;

M. ENRIQUE GÓMEZ CARILLO, chargé d'affaires de la
République à Berlin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI:

Son Excellence M. JEAN JOSEPH DALBÉMAR, envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Répu-
blique à Paris;

Son Excellence M. J. N. LÉGER, envoyé extraordinaire et
ministre plénipotentiaire de la République à Washington;

M. PIERRE HUDICOURT, ancien professeur de droit inter-
national public, avocat au barreau de Port au Prince.

SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE:

Son Excellence le comte JOSEPH TORNIELLI BRUSATI DI
VERGANO, sénateur du Royaume, ambassadeur de Sa
Majesté le Roi à Paris, membre de la cour permanente
d'arbitrage, président de la délégation Italienne;

Son Excellence M. le commandeur GUIDO POMPILI, député
au parlement, sous-secrétaire d'état au ministère Royal
des affaires étrangères;

M. le commandeur GUIDO FUSINATO, conseiller d'état,
député au parlement, ancien ministre de l'instruc-
tion.

日本國皇帝陛下

特命全權大使都筑馨六

和蘭國駐劄特命全權公使佐藤愛麿

盧森堡國大公「ナッソー」公殿下

國務大臣、内閣議長アイシエン

獨逸國駐劄代理公使、伯爵ド、ヴィレー

墨西哥合衆國大統領

伊國駐劄特命全權公使ゴンザロ、ア、エステヴァ

佛國駐劄特命全權公使セバスタアン、ペー、ド、
ミュー

白耳義國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使フランシ
スコ、エル、デ、ラ、バラ

「モンテネグロ」國公殿下

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON:

Son Excellence M. KEIROKU TSUJIZUKI, Son ambassadeur
extraordinaire et plénipotentiaire;

Son Excellence M. AIMARO SATO, Son envoyé extraordi-
naire et ministre plénipotentiaire à La Haye.

SON ALTESSE ROYALE LE GRAND DUC DE LUXEM-
BOURG, DUC DE NASSAU;

Son Excellence M. FYSCHEN, Son ministre d'état, président
du gouvernement Grand Ducal;

M. Le comte DE VILLERS, chargé d'affaires du Grand-Duché
à Berlin.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS:

Son Excellence M. GONZALO A. ESTEVA, envoyé extra-
ordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à
Rome;

Son Excellence M. SEBASTIAN B. DE MIER, envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Républi-
que à Paris;

Son Excellence M. FRANCISCO L. DE LA BARRA, envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Républi-
que à Bruxelles et à La Haye.

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE MONTÉ-
NÉGRO:

(条約・政治)

「コンセイエー、プリヴェ、アンペリアル、アタ
チュエル」、佛國駐劄露國特命全權大使ネリドフ

「コンセイエー、プリヴェ、アンペリアル」、露國
外務省常任顧問官ド、マルテンス

「コンセイエー、デタ、アンペリアル、アタチュ
エル」、和蘭國駐劄露國特命全權公使チャリコフ

諾威國皇帝陛下

前内閣議長、前法學教授、和蘭國駐劄兼丁抹國駐
劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官フランシ
ス、ハーゲルプ

巴奈馬共和國大統領

ベリサリオ、ポラス
「パラグエー」共和國大統領

佛國駐劄特命全權公使エウセビオ、マチャイン

比律悉駐在領事、伯爵ジュー、デニ、モンソー、
ド、ベルジャンダル

和蘭國皇帝陛下

前外務大臣、下院議員ドブルヴェ、アッシン、ド、

陸戰ノ場合ニ於ケル中立國及中立人ノ權利義務ニ關スル條約

Son Excellence M. NEILDOW, conseiller privé Impérial
actuel, ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur de Toutes
les Russies à Paris;

Son Excellence M. DE MARTENS, conseiller privé Impérial,
membre permanent du conseil du ministère Impérial des
affaires étrangères de Russie;

Son Excellence M. TCHARYKOW, conseiller d'état Impérial
actuel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire
de Sa Majesté l'Empereur de Toutes les Russies à la Haye.
SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE:

SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE:

Son Excellence M. FRANCIS HAGERUP, ancien président
du conseil, ancien professeur de droit, Son envoyé ex-
traordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye et à
Copenhague, membre de la cour permanente d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE PANAMA:

M. BELISARIO PORRAS.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY:

Son Excellence M. EUSEBIO MACHAÏN, envoyé extraordi-
naire et ministre plénipotentiaire de la République à Paris;
M. le comte G. DU MONCEAU DE BERGENDAL, consuli
de la République à Bruxelles.

SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS:

M. W. H. DE BEAUFORT, Son ancien ministre des affaires

ボーフォール

國務大臣、參事院議員、常設仲裁裁判所裁判官
一、エム、セー、アッセル

退職陸軍中將、前陸軍大臣、參事院議員、「ヨント
ヘール」ジ、セー、セー、デン、ペール、ポ
ルチュゲール

特務侍從武官、退職海軍中將、前海軍大臣、「ヨ
クヘール」ジ、アー、ローエル

前司法大臣、下院議員ジ、アー、ロエフ

祕露共和國大統領

佛國駐劄兼英國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判
所裁判官カルロス、ジェー、カンダモ

波斯國皇帝陛下

佛國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官サ
マド、カン、モムタズサルタネー

和蘭國駐劄特命全權公使シルジア、アーメッド、

étrangères, membre de la seconde chambre des états.
généraux;

Son Excellence M. T. M. C. ASSER, Son ministre d'état,
membre du conseil d'état, membre de la cour permanente
d'arbitrage;

Son Excellence le jonkheer J. C. C. DEN BEER POORTU-
GAEL, lieutenant-général en retraite, ancien ministre de
la guerre, membre du conseil d'état;

Son Excellence le jonkheer J. A. RÖELL, Son aide de camp
en service extraordinaire, vice-amiral en retraite, ancien
ministre de la marine;

M. J. A. LOEFF, Son ancien ministre de la justice, mem-
bre de la seconde chambre des états-généraux.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU:

Son Excellence M. CARLOS G. CANDAMO, envoyé extra-
ordinaire et ministre plénipotentiaire de la République
à Paris et à Londres, membre de la cour permanente
d'arbitrage.

SA MAJESTÉ IMPÉRIALE LE SCHAH DE PERSE:

Son Excellence SAMAD KHAN MOMTAZOS SALTANEH,
Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à
Paris, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence MIRZA AHMED KHAN SADIGH UL MULK,

カン、サヂグ、ウル、ムルク

葡萄牙國及「アルガルヴ」皇帝陛下

參事院議官、「ペール、ヂネ、ロワイヨーム」
前外務大臣、英國駐劄特命全權公使、特命全權大
使、侯爵デ、ソヴェラル

和蘭國駐劄特命全權公使、伯爵デ、セリール

瑞西國駐劄特命全權公使アルベルト、ドリヴェイ
ラ

羅馬尼亞國皇帝陛下

獨逸國駐劄特命全權公使アレキサンドル、ヘルヂ
マン

和蘭國駐劄特命全權公使エドガール、マヴロコ
ルト

全露西亞國皇帝陛下

「コンセイエー、プリヴェ、アンチエヘル」佛國
駐劄特命全權大使ネリドフ

「コンセイエー、プリヴェ」外務省常任顧問官、
常設仲裁裁判所裁判官ド、マルテンス

陸戰ノ場合ニ於ケル中立國及中立人の權利義務ニ關スル條約

Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire
à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DE PORTUGAL ET DES ALGAR-

VES, etc.:

Son Excellence M. le marquis DE SOVERAL, Son conseiller
d'état, pair du Royaume, ancien ministre des affaires
étrangères, Son envoyé extraordinaire et ministre pléni-
potentiaire à Londres, Son ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire;

Son Excellence M. le comte DE SELIR, Son envoyé extra-
ordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye;

Son Excellence M. ALBERTO D'OLIVEIRA, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berne.

SA MAJESTÉ LE ROI DE ROUMANIE:

Son Excellence M. ALEXANDRE BELDIMAN, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin;

Son Excellence M. EDGAR MAVROCORDATO, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES:

Son Excellence M. NEIJDOW, Son conseiller privé actuel,
Son ambassadeur à Paris;

Son Excellence M. DE MARTENS, Son conseiller privé,
membre permanent du conseil du ministère Impérial des

「コンセイネー、デク、アクチエール」、侍従、和
蘭國駐劄特命全權公使チャリコフ

「サルヴァドル」共和國大統領

佛國駐劄代理公使、常設仲裁裁判所裁判官ペド
ロ、ジエ、マテウ

英國駐劄代理公使サンチアゴ、ペレス、トリアナ

塞爾比亞國皇帝陛下

陸軍將官、參事院議長サヴァ、グルーイッチ

伊國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官シ

ロヴァン、ミロヴァノヴィッチ

英國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使シシエール、シ

リチエヴィッチ

暹羅國皇帝陛下

陸軍少將モム、チャチデー、ウドム

公使館參事官セー、コラヂオニ、ドレリ

陸軍大尉ルアング、ビュヴァナルト、ナリニール

affaires étrangères, membre de la cour permanente
d'arbitrage;

Son Excellence M. TCHARYKOW, Son conseiller d'état
actuel, Son chambellan, Son envoyé extraordinaire et
ministre plénipotentiaire à La Haye.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SALVADOR:

M. PEDRO I. MATHEU, chargé d'affaires de la République
à Paris, membre de la cour permanente d'arbitrage;

M. SANTIAGO PEREZ TRIANA, chargé d'affaires de la Ré-
publique à Londres.

SA MAJESTÉ LE ROI DE SERBIE:

Son Excellence M. SAVVA GROUÏTCH, général, président
du conseil d'état;

Son Excellence M. MILOVAN MILOVANOVITCH, Son
envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à
Rome, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. MICHEL MILITCHEVITCH, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres et
à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DE SIAM:

MOM CHATIDEJ UDOM, major-général;

M. C. CORRAGIONI D'ORELLI, Son conseiller de légation;

LUANG BHUVANARTH NARÛBAL, capitaine.

瑞典國、「ゴツツ」及「ヴァンド」皇帝陛下

前司法大臣、丁抹國駐劄特命全權公使、常設仲裁
裁判所裁判官クヌート、ビヤルマル、レオナルド、
ハムマルスキヨルド

前無省大臣、前高等法院評定官、常設仲裁裁判所
裁判官ヨハンネス、ヘルネル

瑞西聯邦政府

英國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使ガストン、カ
ルラン

陸軍參謀大佐、「ジエネヴァ」大學教授ネージエ
ーン、ボレル

「チューリヒ」大學法學教授マックス、フォーヘル

土耳其國皇帝陛下

特命大使、「シニストル、ド、レヴカフ」チュル
カン、パシヤ

伊國駐劄特命全權公使レンシッド、ペー

海軍中將メヘメッド、パシヤ

東「ウルグエー」共和國大統領

(条約・附件)

SA MAJESTÉ LE ROI DE SUÈDE, DES GOTHES ET
DES VENDES:

Son Excellence M. KNUUT HJALMAR LEONARD HAMMAR-
SKJOLD, Son ancien ministre de la justice, Son envoyé
extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenha-
gue, membre de la cour permanente d'arbitrage;

M. JOHANNES HELLNER, Son ancien ministre sans porte-
feuille, ancien membre de la cour suprême de Suède,
membre de la cour permanente d'arbitrage.

LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE:

Son Excellence M. GASTON CARLIN, envoyé extraordinaire
et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse
à Londres et à La Haye;

M. EUGÈNE BOREL, colonel d'état major-général, profes-
seur à l'université de Genève;

M. MAX HUBER, professeur de droit à l'université de
Zürich.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES OTTOMANS:

Son Excellence TURKHAN PACHA, Son ambassadeur ex-
traordinaire, ministre de l'evkaf;

Son Excellence RECHID BEY, Son ambassadeur à Rome;

Son Excellence MEHEMMED PACHA, vice-amiral.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE

前大統領、常設仲裁裁判所裁判官ホセ、バトレ、イ、
オルドニェス

前上院議長、佛國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁
判所裁判官フアン、ペー、カストロ

「ヴェネズエラ」合衆國大統領

獨逸國駐劄代理公使ホセ、ヒル、フォルトウル

因テ各全權委員ハ其ノ良好妥當ナリト認メラレタル委
任狀ヲ寄託シタル後左ノ條項ヲ協定セリ

第一章

中立國ノ權利義務

第一條

中立國ノ領土ハ不可侵トス

第二條

交戦者ハ軍隊又ハ彈藥若ハ軍需品ノ輜重ヲシテ中立國
ノ領土ヲ通過セシムルコトヲ得ス

中立領土
の通過

L'URUGUAY:

Son Excellence M. JOSÉ BATTLE Y ORDOÑEZ, ancien
président de la République, membre de la cour permanente
d'arbitrage;

Son Excellence M. JUAN P. CASTRO, ancien président du
sénat, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire
de la République à Paris, membre de la cour perma-
nente d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS DE VÉNÉZUÉLA:
M. JOSÉ GIL FORTOUL, chargé d'affaires de la République
à Berlin.

Lesquels, après avoir déposé leurs pleins pouvoirs trou-
vés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions
suivantes:

CHAPITRE I.

DES DROITS ET DES DEVOIRS DES PUISSANCES NEUTRES.

ARTICLE PREMIER.

Le territoire des Puissances neutres est inviolable.

ARTICLE 2.

Il est interdit aux belligérants de faire passer à travers
le territoire d'une Puissance neutre des troupes ou des con-
vois, soit de munitions, soit d'approvisionnements.